

## COMMUNE D'ETREZ

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, ROUX Pascale, COURTOIS Laure, JEANSON Sébastien, TISSOT Catherine, DESBLEDS Bastien, MICHELARD Pierre, LOSSEROY Régine.

**EXCUSES** : MM et Mme PERDRIX Christophe, PODGORSKI Hervé, GRAND Thierry, FAUSSURIER Sébastien et SUBTIL Julie

Date de la convocation : 12 mars 2015 - Nombre de membres : en exercice : 15 ; présents : 10 ; votants : 10

Mr GAYDON Alain est désigné secrétaire de séance.

-----

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 février 2015 et traite les sujets suivants :

SITE INTERNET : Mme BOUILLOUX-FOILLERET, de la société ADAKA est venue présenter l'avancement du projet du site internet.

Deux pistes pour logos et deux pistes graphiques

## FINANCES

### **Vote des taux d'imposition pour 2015 :**

Le maire présente à l'assemblée l'état 1259 qui notifie les bases imposables déterminées par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier ; celles-ci connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2015, elle s'élève à 1.01 % ;

	2015		
	Bases	Taux actuels	Produits
Taxe habitation	639 500	5,42%	34 661 €
Foncier bâti	2 585 000	4,84%	125 114 €
Foncier non bâti	49 100	10,37%	5 092 €
CFE	3 108 000	7,26%	225 641 €
			390 508 €

Le conseil municipal, après discussion :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

### **Vote du budget général et des budgets annexes de 2015**

Le conseil municipal prend connaissance des projets des budgets proposés par la commission des finances et procède au vote des crédits qui se résument ainsi :

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 576 192.38 €	1 576 192.38 €
<b>Section d'investissement</b>	1 115 092.45 €	1 115 092.45 €
<b>TOTAL</b>	2 691 284.83 €	2 691 284.83 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	54 992.15 €	54 992.15 €
<b>Section d'investissement</b>	93 469.76 €	93 469.76 €
<b>TOTAL</b>	148 461.91 €	148 461.91 €
<b>LOCAUX COMMERCIAUX</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	58 012.52 €	58 012.52 €
<b>Section d'investissement</b>	218 581.72 €	218 581.72 €
<b>TOTAL</b>	276 597.34 €	276 597.34 €

## **STATION D'EPURATION**

- **Etude déversoir d'orage** : Mme le maire fait le résumé de la réunion avec le cabinet EPTEAU qui a fourni l'étude concernant le déversoir d'orage. Mme DRANE de la DDT, environnement, fournira un dossier.

## **BATIMENTS**

- **Logements** : deux logements sont attribués : Mr CORNATON Yves prendra le logement situé au 48 rue du Bourg et Mlle Nadège BUARD au 118 route de Marboz (pour info, cette personne avait trouvé un autre logement).

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- **Panneau d'informations lumineux** : Laure Courtois présente le devis de la société BEGUET
- **Fleurissement** : remise des prix le 5 mars à Lyon. Mr et Mme Bouilloux ont représenté la commune. La commune a gagné une fleur « Village Fleuri ». Samedi 28 mars : remise des prix départementaux à Lagnieu.

## **PLAN LOCAL URBANISME**

Madame le Maire rappelle les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification simplifiée du PLU engagée courant 2015 :

Réduction de l'emplacement réservé n°4 du PLU situé au Bourg ;

Modifications mineures du règlement d'urbanisme notamment pour prendre en compte les évolutions réglementaires récentes (loi ALUR) et permettre une bonne application du droit des sols.

Le dossier du projet de modification simplifiée a été mis à la disposition du public pendant 1 mois à la mairie à partir du 16 février 2015 et jusqu'au 18 mars 2015 inclus. Aucune observation n'a été consignée sur le registre. Le conseil municipal approuve cette modification

## **DIVERS**

- **GRT GAZ** : le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet de canalisation de gaz « Val de Saône » reliant Etrez à Voisines (Haute-Marne). Le dossier a été étudié et n'appelle pas de remarque particulière, le conseil municipal donne un avis favorable.

**La séance est levée à 23 h 40 - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 avril 2015 à 20 h.**